



Nouakchott (Mauritanie): La restructuration du quartier précaire d'El Mina¹

Nom de la politique : « La restructuration du quartier précaire d'El Mina à Nouakchott (Mauritanie) »

Date de début : février 2003

Date d'achèvement : décembre 2007

CONTEXTE

CONTEXTE GOUVERNEMENTAL

Contexte de la ville

Pendant plusieurs décennies, Nouakchott, capitale de la République islamique de Mauritanie, a connu une croissance urbaine et une dynamique d'implantation qui n'ont cessé de consolider son poids et son rôle dans l'ossature urbaine du pays. À l'heure actuelle, Nouakchott compte 800 000 habitants, ce qui représente un quart de la population totale du pays (estimée à 3,2 millions) et la moitié de sa population urbaine.

Malgré la diminution des flux migratoires au cours de la décennie passée, la capitale mauritanienne continue d'être le foyer des changements contemporains et des transformations

¹ L'Observatoire Villes Inclusives est un espace d'analyse et de réflexion sur des politiques locales d'inclusion sociale. Il contient plus de soixante études de cas sur des politiques innovatrices en matière de développement communautaire, d'accès aux services de base, d'égalité des genres, de protection de l'environnement ou d'éradication de la pauvreté, entre autres. L'initiative a été mise en œuvre avec le soutien scientifique du Professeur Yves Cabannes de la University College of London (15 études de cas) et de l'équipe de chercheurs du Centre des Études Sociales (CES) de l'Université de Coimbra, qui a travaillé sous la direction du Professeur Boaventura de Sousa Santos (50 études de cas). Cet Observatoire a permis de détecter et d'étudier des expériences réussies susceptibles d'apporter des éléments capables d'inspirer d'autres villes dans la conception et la mise en place de leurs politiques d'inclusion sociale.

L'Observatoire Villes Inclusives a été créé par la Commission d'inclusion sociale, de démocratie participative et des droits humains de CGLU. Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est la plateforme mondiale qui représente et défend les intérêts des gouvernements locaux auprès de la communauté internationale et travaille pour donner aux villes un plus grand poids politique dans la gouvernance mondiale. La Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains a pour mission de contribuer à la voix commune des villes de CGLU en matière d'inclusion sociale, de démocratie participative et de droits humains. Elle vise aussi à guider les gouvernements locaux dans la conception de ces politiques et, dans ce sens, promeut des débats politiques, l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel entre villes du monde entier.

Pour de plus amples informations: www.uclg.org/cisdp/observatory.





du pays. Le taux de croissance annuelle est toujours élevé, autour de 3%, et se caractérise par une population extrêmement jeune –50% de la population a moins de 20 ans et 51% sont des jeunes filles. Ceci correspond à un profil démographique général dans lequel 39% de la population est âgée de 0 à 16 ans (données du profil pays établi par les Nations Unies pour la Mauritanie).

Ainsi, Nouakchott est devenu le principal pôle urbain d'attraction. Ses fonctions administratives initiales se sont doublées d'un rôle économique, qui a consolidé son statut de centre de redistribution de la richesse nationale. La ville concentre plus de 50% de l'industrie manufacturière, 80% des entreprises du secteur BTP et plus de 60% des postes administratifs et des services collectifs tels que les banques, les institutions financières, etc. La primauté de la capitale est surtout visible dans les domaines de l'éducation et de la santé publique, puisqu'elle concentre environ 70% des structures de santé et pratiquement la totalité des établissements d'enseignement supérieur. Malgré la forte domination de Nouakchott, les opportunités d'emploi formel sont rares et les taux de chômage atteignent presque 30% de la population active (PNUD et OMD en Mauritanie 2010: 3).

Contexte de décentralisation gouvernementale

A l'instar d'autres villes mauritaniennes, Nouakchott évolue dans un contexte de décentralisation poussée, garantissant à ses élus et aux autorités locales d'importantes responsabilités dans le domaine du développement urbain. La politique de décentralisation a été mise en oeuvre dès 1986. Le premier texte sur la décentralisation a été le décret 86134 du 13 août 1986, remplacé par le décret 87289 du 20 octobre 1987. Ce texte a posé les bases de la compétence des autorités locales, en leur conférant une responsabilité morale et une autonomie financière. De manière volontaire, l'État a délégué des compétences étendues aux *communes*, qui ont été créées progressivement. Ainsi, en 1986, les 13 centres administratifs des *Wilaya* (régions) ont été transformés en municipalités, dotées de pouvoirs importants en matière d'administration et de gestion, et uniquement soumises à une tutelle restreinte.

En 1987, cette expérience a été étendue aux 32 centres administratifs des *moughataa* (districts) et, en 1988, le pays tout entier a été sous-divisé en 216 *communes*. En 1995, le gouvernement de la République islamique de Mauritanie a adopté une déclaration pour le développement municipal. Les communes ont été instituées en collectivités locales pourvues d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles ont acquis des compétences considérables en termes d'organisation et de gestion des autorités locales. Cette déclaration de politique municipale résulte, d'une part, de la volonté d'encourager l'exercice de la démocratie, et d'autre part de stimuler le développement local par le biais de la mise en oeuvre de méthodes participatives pour la bonne gestion des affaires publiques, (Cités et Gouvernements Locaux Unis, 2008: 42). Ces objectifs principaux reposent sur la volonté des pouvoirs publics de créer les conditions permettant aux communes d'accroître leurs capacités financières et de réaliser le suivi de la mise en œuvre des programmes d'investissement axés sur la création, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures urbaines.

Récemment, en avril 2010, le gouvernement a adopté une déclaration sur la décentralisation et la politique de développement, créant par la suite un mécanisme de financement pour le développement des autorités locales appelé Fonds Régional de Développement [FRD]. Le FRD a pour but de renforcer et de contribuer au transfert financier entre l'État et les communes afin





d'améliorer les ressources mises à disposition et de favoriser l'accès de leurs populations aux services publics de base.

Niveau institutionnel de mise en oeuvre de la politique : District, municipal, national et intercommunal (communautés multiples)

CONTEXTE URBAIN

L'urbanisation rapide et non contrôlée a créé un dualisme flagrant opposant des espaces divisés en parcelles et bâties en matériaux solides dans le centre, et pour la plupart construits sans autorisation, aux espaces d'urbanisation récente formant une ceinture de pauvreté dans les espaces périphériques. Les quartiers d'habitat informel de Nouakchott se heurtent tous à la même réalité caractérisée par une sous-intégration extrême, maintenant les populations dans une situation de dépendance absolue par rapport aux zones attenantes de la ville, mieux équipées. L'ensemble de ces quartiers périphériques souffre de lacunes dans les services et de l'insuffisance, voire l'absence, d'infrastructures de base. Il en résulte des conditions de vie extrêmement précaires en matière d'hygiène et de logement. En 2000, la population de ces quartiers était estimée à 108 351 habitants (21 335 ménages ou 18,06% de la ville) distribués sur 800 ha. En 2008, le chiffre atteignait 194 000 habitants (38 800 ménages, ou 24,25% de la population totale de la ville) sur une surface de 1 072 ha.

Le principal bidonville de la capitale en 2000, le *kebbé* (dont le nom signifie littéralement « décharge d'ordures ») d'*El Mina* a surgi au début des années 1970 dans le quartier d'*El Mina* au sud-ouest de Nouakchott. À cette époque, les conséquences de la sécheresse chronique qui frappait l'ensemble du Sahel se faisaient déjà sentir. Le quartier a accueilli la plus grande partie des nouveaux venus dans la capitale, mais aussi certaines personnes chassées d'autres districts (*moughataa*). De nombreux ménages qui avaient été inclus dans des plans d'amélioration résidentielle ont choisi de s'y établir plutôt que d'occuper les parcelles qui leur avaient été attribuées, qu'ils jugeaient trop éloignées de leur lieu de travail.

Le quartier s'est étendu et, à la fin des années 1990, sa population s'élevait à environ 50 000 habitants établis sur une superficie de 120 ha. La forte densité (400 habitants/ha.), la précarité des conditions de vie (manque d'infrastructures) et l'absence de régime foncier ont confiné le quartier et ses habitants dans une situation de pauvreté absolue pendant de nombreuses années. Ceci se reflète au niveau national où les taux de pauvreté n'ont diminué que très lentement, passant de 56,6% en 1990 à 42% en 2008 (PNUD et OMD en Mauritanie 2010: 3). La précarité juridique s'est aggravée du fait des conditions économiques, impliquant un faible niveau de revenus et un manque d'accès aux services de base : les études menées à l'époque signalent que la moitié de la population active avait un emploi temporaire avec un revenu de 30 000 UM mensuels (soit, 76 euros mensuels). Ce salaire subvenait aux besoins d'un ménage de cinq personnes en moyenne, dont les dépenses se divisaient de la façon suivante : 60% alimentation, 10% énergie et éclairage domestique, 10% eau, 5% transport, 5% santé, 5% scolarisation et 5% autres dépenses telles que cérémonies et entretien de la maison. Seuls 30% des chefs de famille hommes ont déclaré avoir une source de revenus stables, contre 8% des femmes qui, cependant, représentent 55% des chefs de famille.





En vue de ralentir la croissance des bidonvilles et des conséquences sociales qu'ils impliquent, les autorités publiques ont créé un programme nommé « Crédit 3574-MAU » dans le cadre du programme pour le développement urbain. Le programme vise à fournir des services et de l'infrastructure aux quartiers marginalisés. Le programme fait aussi partie de l'objectif de réduction de la pauvreté basé sur le plan stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), élaboré pour la période 2001-2015.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA POLITIQUE

Présentation de la politique

La restructuration du quartier précaire d'El Mina faisait partie de la stratégie de l'administration visant à nettoyer un espace d'habitations insalubres, qui s'apparentait de plus en plus aux zones de pauvreté de la périphérie de la capitale. Lancée comme projet pilote, cette opération a été soutenue et administrée par le Programme pour le Développement urbain (PDU Crédit 3574-MAU), initié en 2001 avec un financement de la Banque mondiale. L'opération avait pour but essentiel de : (a) réaliser dans le quartier des infrastructures et équipements de base (routes, écoles, dispensaires, marchés, bornes fontaines, etc.) ; (b) assurer une sécurité foncière aux occupants du quartier ; (c) faciliter l'accès à un habitat décent ; (d) réinstaller les populations à déplacer dans des zones préalablement aménagées.

Antécédents / Origine

L'opération de restructuration d'El Mina était un projet pilote mis en oeuvre dans le cadre de la restructuration des quartiers précaires de Nouakchott, qui a été soutenu et administré par le gouvernement central par le biais du Programme pour le Développement (PPD), un programme initié en 2001 avec le financement de la Banque mondiale. Financé avec une enveloppe de 70 millions de dollars, ce programme comprenait des interventions à Nouakchott et dans les capitales régionales entre 2001 et 2006. La réalisation du projet impliquait la création d'une commission interministérielle et d'un comité directeur.

Objectifs de la politique

Les objectifs principaux consistaient à : réaliser dans le quartier des infrastructures et équipements de base (routes, écoles, dispensaires, marchés, bornes fontaines, etc.) ; assurer une sécurité foncière aux occupants du quartier ; faciliter l'accès à un habitat décent ; réinstaller les populations à déplacer dans des zones préalablement aménagées. Des objectifs plus détaillés ont été fixés après une première étude et suivant les recommandations du comité directeur. Leur mise en oeuvre a été influencée et modifiée par les changements qui se sont produits dans le quartier au cours des 5 années du projet et ont essentiellement porté sur l'arrivée des nouvelles populations. Ces changements ont provoqué de nombreux conflits et ont renforcé l'importance des structures de médiation et d'information.





Chronologie et mise en oeuvre de la pratique

L'opération a été mise en oeuvre en deux phases:

Une première phase, désignée sous le nom de « phase d'équipement », a eu pour but de fournir au quartier des infrastructures publiques de base. La mise en œuvre de cette phase s'est accompagnée d'une série d'études techniques préliminaires, mais aussi d'une étude extensive des ménages éligibles et de l'identification précise et du relogement des populations habitants des terrains destinés aux futures infrastructures publiques. Cette phase a permis de (1) mener un recensement général des résidents du quartier ; (2) d'identifier les ménages habitant dans des zones destinées à devenir des rues et des futures infrastructures publiques ; (3) d'élaborer un Plan d'action pour le Relogement (PAR); (4) de conduire une étude de l'impact social du projet ; et (5) de mener les études techniques des infrastructures devant être construites dans le cadre du projet.

Toutes ces interventions ont été menées et achevées avant la fin de l'année 2004, impliquant la construction des infrastructures suivantes : 1 centre de santé, 2 marchés de quartier, 5 écoles élémentaires (30 salles de classe), 3 écoles secondaires (30 salles de classe), 10 blocs de latrines publiques, 2 450 fosses sceptiques pour les latrines familiales, 16 km de routes, dont 7 pavées, et 3 parkings.

A la fin de l'année 2004 et après l'ouverture des voies principales, a été entamée la seconde phase de l'opération dite « phase de Remembrement ». Cette phase visait la sécurisation foncière des populations vivant à l'intérieur des carrés délimités par le tracé des voies libérées lors de l'opération de viabilisation. Il s'agissait au cours de cette opération de procéder à un « réajustement de l'occupation des ménages » par rapport à un plan de lotissement élaboré pour chaque carré. La nouveauté de la démarche a nécessité la conduite d'une « opération test » sur deux carrés destinée à asseoir les règles ainsi que les procédures d'intervention, avant la généralisation sur l'ensemble du quartier

Agents concernés

La préparation et la mise en œuvre du projet ont fait intervenir plusieurs acteurs, au premier rang desquels on trouve naturellement le Gouvernement mauritanien (à travers les Départements ministériels et les Institutions gouvernementales concernées) et la communauté urbaine de Nouakchott en partenariat avec la Banque mondiale.

D'autres intervenants ont été très vite associés aux différentes phases de préparation et de mise en œuvre du projet, soit par rapport aux compétences techniques qu'ils sont susceptibles d'apporter, soit du fait de leur connaissance approfondie du contexte et des situations locales pour donner toutes les chances de succès à l'opération. C'est ainsi que les acteurs suivants ont été des partenaires à part entière du projet :

- CDHLCP/I (Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion). Cette structure qui s'occupera de l'accompagnement des bénéficiaires du projet sur le volet « amélioration de l'habitat » par le biais du programme Twizé ;
- Amextipe Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi. C'est l'agence qui aura la charge d'exécuter les travaux de construction des ouvrages programmés





- Les Autorités locales (préfet et maire) ;
- Représentants des populations; et
- ONG présentes sur la commune. Représentants des populations et ONG présentes sur la commune participeront à la sensibilisation et à l'information des populations bénéficiaires. Ils animeront également la Commission d'Attribution et de Compensation dans le traitement des litiges.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont les populations résidant dans le quartier et estimées en 2002 à environ 50 000 habitants. De façon indirecte, l'ensemble des zones périphériques voisines du quartier a bénéficié des retombées indirectes liées aux investissements réalisés notamment par l'extension des réseaux de voirie et d'électricité mais également par le renforcement du niveau d'équipement.

Processus de participation mis en œuvre

Les populations bénéficiaires du projet ont été étroitement associées au projet, depuis sa préparation jusqu'à sa mise en œuvre. Cette participation a été effective dans l'implication des représentants désignés de la population aux différents stades de la préparation (recensement et identification des ménages à déplacer) et de l'exécution du projet (affectation des lots et recherche de solutions aux problèmes et litiges rencontrés).

De plus, un processus de participation effective des représentants des populations à la décision a été expérimenté à travers la création d'une Commission d'Attribution et de Compensation (CAC). Présidée par le Hakem (préfet), la CAC comprenait 15 représentants des populations ciblées par le projet dont 4 femmes, et des représentants de toutes les institutions et organisations impliquées dans la mise en œuvre du projet : ministère de l'Équipement et des Transports, ministère des Finances, CDHLCPI, ONG actives dans le quartier, ADU (Agence de Développement Urbain) ayant eu la responsabilité de l'exécution du projet.

Les représentants de la population ont été sélectionnés sur la base du leadership : il existait dans le quartier une subdivision en zones qui a été mise en place dans les années 1980 pour encadrer les populations dans le cadre des « structures d'éducation de masse ». Il s'agissait de la traduction de la vision politique du pouvoir de l'époque pour impliquer toutes les couches de la société mauritanienne dans les choix opérés par le pouvoir central. Ce travail d'encadrement s'est opéré sur l'identification et la responsabilisation de leaders qui devaient servir de relais locaux. Ces personnes ont fini par s'imposer et être reconnues dans le quartier. Cela a constitué à la fois un avantage et un handicap :

- un avantage parce que ce sont les personnes les plus informées et les plus écoutées et capables de mobiliser des foules pour des événements imprévus ;
- un handicap car on a observé une forme de « solidarité négative » au moment du traitement des cas litigieux ou de l'approbation ou non de l'éligibilité de tel ou tel ménage.



Le CAC avait non seulement la responsabilité de choisir des critères d'éligibilité pour être relogé, de valider des affectations de parcelles et d'examiner des litiges et réclamations, mais aussi de veiller à l'optimisation des déplacements, en préservant au maximum les liens de voisinage préétablis. Au-delà de l'institutionnalisation d'un cadre formel qui a permis de rapprocher sur le terrain les différentes parties prenantes, cette commission a donné l'occasion de partager les responsabilités et affirmé le rôle de chaque intervenant.

La CAC s'est réuni à chaque fois en cas de besoin. Elle s'est aussi réunie au moins une fois par mois pour les besoins d'information et de sensibilisation continue des populations sur les interventions qui étaient en cours.

Processus de mise en œuvre

L'opération de restructuration du quartier précaire d'El Mina est un projet pilote retenu dans le cadre de la stratégie de restructuration des quartiers précaires de Nouakchott, soutenue et portée par le Gouvernement central à travers le Programme de Développement Urbain (PDU), initié en 2001 avec le concours de la Banque mondiale. Ce programme, d'un montant de 70 millions US \$ couvrait les réalisations ciblées pour Nouakchott et les capitales régionales entre 2001 et 2006.

L'intervention à El Mina a nécessité la mise en place d'un comité interministériel présidé par monsieur le Premier Ministre et chargé de (i) définir la stratégie de restructuration, les responsabilités et de fixer les budgets alloués aux différentes tâches (ii) superviser l'opération et coordonner l'action des différents intervenants. Ce comité interministériel comprenait : le Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications (MIPT) ; le Ministre des Finances (MF) ; le Ministre de l'Équipement et des Transports (MET) ; et le Président de la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN).

Le comité interministériel a été appuyé par un comité de pilotage comprenant : la Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme (DHU) du MET ; la Direction de la Topographie et de la Cartographie (DTC) du MET ; la Direction des Domaines du MF ; la Cellule de Coordination du PDU (Programme de Développement Urbain) ; l'Agence de Développement Urbain (ADU) ; la CUN (Communauté Urbaine de Nouakchott) ; la Préfecture ou Moughatta d'El Mina ; et la mairie d'El Mina.

Sur la base des recommandations du comité technique, le comité interministériel avait retenu pour la mise en œuvre de l'opération : un accès direct à la propriété foncière : affectation d'un terrain non accessible ; Indemnisation à hauteur de 70 000 UM par ménage (environ 200 euros/ménage) pour couvrir les frais de déplacement des composants de l'habitat précaire ; Un accompagnement pour l'accès à un habitat décent a été mis en place par le biais d'un programme spécifique TWIZE.

Financement

L'opération a été financée dans le cadre de la 1^{ère} phase du PDU sur des fonds IDA pour un montant d'environ 12 millions d'euros. Le Gouvernement mauritanien a supporté le coût du programme d'accompagnement pour une enveloppe de l'ordre de 2 millions d'euros correspondant à la couverture des frais de déménagement des 9 000 ménages déplacés et à leur participation au programme d'habitat social (Twizé).





Principaux résultats et réussites

L'exécution de ce projet a, en moins d'une décennie, profondément changé l'image, la perception et les conditions d'occupation du quartier. Au-delà de l'amélioration de l'accès des populations aux équipements et aux infrastructures de base, le projet a permis de sécuriser l'occupation de la zone par la réalisation de l'éclairage public des principaux axes et l'installation des principaux services publics. C'est ce qui explique le nouvel attrait du quartier auprès de nouvelles catégories de populations.

Parallèlement, la conduite de cette expérience pilote a permis : (i) l'acquisition d'une méthode d'approche et l'expérimentation d'outils spécifiques d'intervention dans les quartiers défavorisés, (ii) le rapprochement de certaines administrations centrales par la coordination de leurs interventions sur un cas concret, (iii) l'accélération du développement du quartier par l'éclosion de multitudes de petites activités commerciales, artisanales et de services.

Principaux obstacles

Cependant, de nombreux obstacles ont dû être surmontés pour assurer un succès à une opération complexe. La complexité de l'opération résidait en effet dans l'imbrication de plusieurs tâches : aménagements préliminaires des zones d'accueil, ingénierie sociale d'identification, de transfert et d'accompagnement des ménages, réalisations physiques d'équipements et d'infrastructures.

Une difficulté majeure est survenue dès le démarrage de l'opération, en relation avec le décalage entre la date du recensement et la mise en œuvre effective du projet. Le délai de 5 ans enregistré entre ces deux dates a conduit à la modification de la situation du quartier (nouvelle situation de l'occupation et mise en œuvre de stratégie de contournement des conditions arrêtées, etc.). Cette situation a eu pour conséquence une augmentation du nombre de litiges, réclamations et/ou contestations qui devaient être traitées par la CAC. Le passage d'une phase à une autre a montré l'importance de la communication (niveau et nature de l'information à diffuser), mais aussi la nécessité de se référer scrupuleusement aux conditions d'éligibilité retenues. En outre, cette opération s'est avérée très lourde en matière de mobilisation de ressources et de respect strict des directives du bailleur de fonds, notamment celles relatives au déplacement involontaire de populations.

Transposition de la politique dans d'autres contextes

La transposition et/ou l'adaptation de la pratique expérimentée à Nouakchott dans le cadre de la restructuration du quartier précaire d'El Mina devra nécessairement reposer sur le respect d'une série de conditions que nous avons pu identifier au fil du projet :

- Préparation minutieuse en amont et implication de tous les acteurs présents sur le terrain ;
- Informer et sensibiliser autour du projet, ce qui implique de bien définir le type d'informations nécessaires à fournir ;
- Identification précise et transparente des ménages éligibles ;
- Mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'opération ;
- Définir et respecter les délais d'intervention ;
- Réduire au maximum les délais entre l'identification des ménages éligibles et le lancement effectif des opérations ;





- Mettre en place une structure autonome de médiation et de règlement des litiges ;
- Les enquêtes conduites dans le cadre de la préparation du projet ont révélé (i) l'importance des femmes chefs de ménages (ii) la force des solidarités dans ce type de quartiers (iii) le rôle prépondérant des femmes sur toutes ces questions foncières – d'où la nécessité de les impliquer ;
- L'importance de ne pas changer les règles fixées au départ de l'opération pour éviter des malentendus et garantir leur respect ;
- Prendre en compte la propension à la fraude : contournement/détournement des règles de jeu ; et
- La nécessité d'une attention particulière et d'un accompagnement spécifique aux personnes (ou ménages) les plus vulnérables (personnes âgées, handicapés, etc.).

RÉSUMÉ

Le projet « La restructuration du quartier précaire d'El Mina à Nouakchott (Mauritanie) » (durée 02/2003 à 12/2007) visait l'amélioration des conditions de vie dans le quartier précaire d'El Mina par le renforcement de son niveau d'équipement et l'accélération de l'intégration urbaine de ses populations aux structures formelles de la ville. Les objectifs principaux consistaient à : réaliser dans le quartier des infrastructures et équipements de base (routes, écoles, dispensaires, marchés, bornes fontaines, etc.) ; assurer une sécurité foncière aux occupants du quartier ; faciliter l'accès à un habitat décent ; réinstaller les populations à déplacer dans des zones préalablement aménagées.

La préparation et la mise en œuvre du projet ont fait intervenir aux côtés du Gouvernement mauritanien (appuyé par ses Départements ministériels et ses institutions concernées : CDHLCPI et AMEXTIPE) de la Communauté urbaine de Nouakchott et de la Banque mondiale plusieurs autres intervenants, parmi lesquels on peut citer : (i) les autorités locales (préfet et maire) (ii) les représentants des populations (iii) ainsi que les ONG présentes sur la commune.

Les bénéficiaires de ce projet sont les populations résidant dans le quartier et estimées en 2002 à environ 50 000 habitants ainsi que l'ensemble des occupants des zones périphériques voisines du quartier.

Un large processus de participation des populations et des représentants de toutes les institutions et organisations de la société civile présentes dans le quartier a été développé. Une Commission d'Attribution et de Compensation (CAC) a été instituée pour veiller à l'optimisation des déplacements et aider au traitement des nombreuses réclamations.

L'institutionnalisation du projet a reposé sur la mise en place d'un comité interministériel présidé par Monsieur le Premier Ministre et appuyé par un comité de pilotage. Ce comité interministériel avait en charge de : (i) définir la stratégie de restructuration, les responsabilités et de fixer les budgets alloués et (ii) superviser l'opération et coordonner l'action des différents intervenants.

Les fonds alloués au projet proviennent essentiellement de l'IDA, pour environ 12 millions d'euros complétés par une contrepartie du Gouvernement mauritanien pour un montant de 2 millions d'euros.



Les principaux résultats atteints peuvent se résumer ainsi : Acquisition d'une méthode et expérimentation d'outils spécifiques d'intervention dans les quartiers défavorisés ; Rapprochement de certaines administrations centrales par la coordination de leurs interventions ; Niveau d'équipement du quartier renforcé par (i) la mise en place d'un réseau de voiries de 16 km, (ii) l'alimentation en eau potable par un réseau de bornes fontaines, (iii) la mise en place de l'éclairage public, et (iv) la construction d'équipements de base (salles de classe, dispensaire, marchés de quartier, latrines publiques...) ; Renforcement du niveau de sécurité ; Accélération du développement urbain du quartier : éclosion de petites activités commerciales, artisanales et de services.

Les principaux défis et obstacles liés au projet se résument comme suit : Détermination précise des conditions d'éligibilité ; Complexité liée à l'imbrication de plusieurs tâches : identification des ayants droits ; préparation et aménagement des zones d'accueil ; ingénierie sociale ; construction physique ; Gestion des litiges/contestations et arbitrages inhérents à ce type d'opération ; Mobilisation de ressources financières importantes ; Respect des directives du bailleur de fonds notamment celles relatives au déplacement involontaire ; Maîtrise de l'information d'accompagnement : niveau et nature ; Délais de mise en œuvre de certaines actions.

Pour plus d'informations :

Agence de développement Urbain
Ksar ouest 593 bis
B.P. : 5215 Nouakchott
Tél. : 00 222 524 01 01
Fax : 00 222 524 00 00
Email : dgadu@adu.mr

Dr. Isakha DIAGANA
Enseignant - chercheur
Université de Nouakchott
Expert Urbaniste
Tél : +222 246 55 20 / 646 55 20
BP 3822 Nouakchott
Mauritanie

Remerciements et crédits

Ce cas a été étudié et rédigé par le Dr. Isakha Diagana, expert en urbanisme, sous la supervision du Dr. Clemens Zobel du Centre des Études sociales de l'Université de Coimbra (Portugal) en 2010.

Comité d'Inclusion sociale, de Démocratie participative et des Droits de l'homme de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU):

Tlf : + 34 93 342 87 70

<http://www.uclg.org/cisdp/>





Références bibliographiques

- Faure, A., 2004, *Sourcebook sur l'opération de réinstallation des ménages déplacés par la restructuration du quartier précaire d'El Mina à Nouakchott* ; Banque Mondiale.
- GRET (Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques), 2006, *Guide méthodologique pour la généralisation de l'opération de remembrement de la Kébbé d'El Mina*.
- Diagana, I., 2006, communication au Séminaire de formation sur la gestion urbaine en Afrique « la réhabilitation des quartiers précaires en Mauritanie, le cas de la Kébbé d'El Mina », Lausanne, 4-12 mai 2006.
- Diagana, I., 2001, Communication aux journées internationales N-AERUS (22-26 mai à Leuven et Bruxelles), « Quelles réponses à l'informalité et à l'illégalité des établissements humains dans les villes en développement ? ». URL : http://www.n-aerus.net/web/sat/workshops/2001/docs/background_paper_fr.pdf
- PNUD et OMD en Mauritanie, 2010, *Le PNUD et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)*. URL : <http://www.undp.mr/omd/PNUD%20et%20OMD%20en%20Mauritanie.pdf>
- United Cities and Local Governments, 2008, *First Global Report on Decentralization and Local Democracy (GOLD Report)*. Barcelona: UCLG.
- Wahba, Sameh, communication au ESF/N-AERUS workshop 2001, Leuven et Bruxelles, Comparing the Effectiveness of Land Distribution and Integrated Development as Shelter and Poverty Alleviation Strategies. URL: <http://www.docstoc.com/docs/67326334/Building-urbanity-and-the-fight-against-poverty-in-Nouakchott>

